

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14/09/2020
3. Sélection en Master
4. Convention de partenariat Tribunal judiciaire de Colmar
5. Bourses UFA – IDEX
6. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, vice doyen filière AES  
Mme Arlette LIGEY, Responsable administrative  
Mme Laure LANDSPURG, Responsable administrative adjointe

##### Membres élus :

###### Collège A

Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Etienne MULLER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Mme Ariane PERIN-DUREAU,  
Mme Aude BOUVERESSE, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

###### Collège B

M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, Mme Sabrina MRAOUAHI, Mme Christel SIMLER, M. Arnaud DURANTHON

###### Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

##### Personnalités extérieures :

Mme Christina KRUGER représentée par Me Cédric LUTZ-SORG, ordre des avocats  
M. Laurent RITTER, représenté par Maître Alexandre BRUMPTÉC, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,  
M. Thierry GHERA, représenté par Mme Muriel RIZZA, Tribunal de Grande Instance de Strasbourg  
M. Xavier FAESSEL, Président du tribunal administratif de Strasbourg

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

M. Daniel AEBY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole  
Mme Martine GEMMERLE représentée par M. Benjamin CARACO

Personnalités extérieures :

M. Yvan JEANNERET, ordre des experts comptables

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, M. François DUQUESNE, M. Christophe GODLEWSKI,

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Salim ZEIBAK, Mme NORD-WAGNER

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche, Mme Bénédicte GIRARD

Membres élus :

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER, professeur agrégé

Personnalités Extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, conseil régional d'Alsace

M. Olivier BITZ, Eurométropole

Mme Véronique BOURREL, chambre départementale des huissiers du Bas Rhin

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

Dorine GERMAIN, Stéphane ROESZ, Lina BELHAJ SAIF, Anthony CARDINAUX, Adam PARTOUCHE, Leila OUANANE, Séraphine SCHMERBER, Moïse MARTIN

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, Olivier TRARBACH, Pierre MAHLER, Victor BLANLOEIL, Elia MOUNTASIR, Raphaël LAURAIN, Philippe KOCHER, Noémie MORGEN, Sonia HOUAMDI

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG, Michel ANDREU-SANCHEZ

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	17

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h00. Elle annonce que les votes se feront par voie électronique. Un limesurvey sera ouvert à l'issue de la séance.

### **1. Informations du doyen**

- Mouvement de personnels

Madame le Doyen rappelle les dispositions prises eu égard aux conditions sanitaires.

Pour la Licence droit pour les trois années ainsi que pour la 1<sup>ère</sup> année de licence AES : subdivision des amphithéâtres ;

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de licence AES ainsi que pour les M1 : accueil en présentiel de l'ensemble de la cohorte.

Les TD ont démarré la semaine du 5 octobre, totalement en présentiel.

La parole est donnée à Monsieur Bruno TRESCHER qui procède à un point d'information relatif à la situation patrimoniale de la faculté. Le Platane sera détruit début d'année 2021 ; toutefois des fouilles sont prévues à partir du mois de décembre. Dans ce cadre, le Platane doit être libéré début novembre. Dix salles seront mises à disposition : 8 à St Georges et 2 à l'Escarpe pour une durée de 8 à 15 jours à compter du 3 novembre avant une installation jusqu'en 2025 sur l'ensemble Galiléo. Une négociation est en cours pour une gestion directe de ces salles. La période de transition s'explique par la nécessité d'équiper en mobilier et en matériel audio-visuel le Galiléo.

En parallèle, des réunions de travail ont débuté concernant les travaux du second étage avec la création de 9 salles de classe et d'un espace de travail pour les enseignants.

Madame HAGUENAU-MOIZARD souligne qu'il s'agit de la création de 9 salles et non pas de 10.

Monsieur TRESCHER précise qu'il sera envisageable d'avoir une dixième salle sur l'Escarpe compte tenu d'une moindre tension sur l'ensemble du Campus dans les années à venir (2022).

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3. Sélection en master**

Madame le Doyen présente les tableaux des pré-requis et des capacités d'accueil relatifs aux masters et ceux relatifs aux licences professionnelles.

Madame SIMLER indique que, jusqu'à présent ces tableaux n'introduisaient pas d'effectif, mais que pour respecter les règles de la sélection, il convenait de définir une capacité d'accueil. Elle précise qu'il y a un besoin en recrutement de la profession.

Monsieur MULLER indique que les différents responsables de parcours ont été invités à compléter les 2 tableaux même si l'on ne recrute qu'en master 1. Cette sélection sera moindre que les autres années, même si l'on ne connaît pas l'importance de la sélection résiduelle en master 2, elle pourrait même être importante pour les parcours attractifs.

S'agissant du calendrier pour les masters 1, il y a un léger décalage par rapport aux dates arrêtées par l'université (1<sup>er</sup> mars – 18 juin). Nous proposons une ouverture au 13 mai ; une fermeture de la plateforme au 27 mai et un résultat au plus tard au 13 juillet. Ce décalage permet d'un part aux étudiants de verser les résultats du semestre 2 et d'autre part, d'instruire les dossiers. Madame le Doyen a fait un sondage auprès des autres universités ; il s'avère que notre calendrier est cohérent avec la plupart des facultés de droit.

En ce qui concerne les capacités d'accueil, en criminologie, l'effectif est augmenté de 5. En droit du patrimoine, il avait été envisagé dans un premier temps de diminuer de 5 la capacité d'accueil. Or l'équipe pédagogique a estimé que c'était un peu tôt et a décidé de se donner une année supplémentaire donc il n'y a pas eu de modification dans cette formation.

Les étudiants pourront déposer 7 candidatures au sein de notre composante tout en pouvant candidater dans d'autres universités. Compte tenu des statistiques, les étudiants déposent à 96 % moins de 7 candidatures et 40 % en réalisent une seule. Cette limitation aura donc un impact raisonnable mais permettra d'avoir moins de dossiers sans obérer les candidatures. Il a été remarqué que dans d'autres universités, le nombre de dossier déposé est entre 2 et 5.

Madame PERIN-DUREAU demande si le fait de limiter le nombre, ne va pas finalement augmenter le nombre de candidatures puisque les étudiants jusqu'à présent pour 40 % d'entre eux ne déposaient qu'une seule candidature.

Madame BOUVERESSE souhaiterait un calendrier M1 différent du M2 en précisant que l'examen des candidatures se fera aux mêmes dates.

Monsieur MULLER indique qu'un calendrier différent et notamment plus tôt dans l'année pour les M1 ne permettrait pas aux étudiants de déposer leur résultat du semestre 2.

Madame HAGUENAU-MOIZARD demande si nous pouvons utiliser l'ensemble des motifs de refus.

Une discussion a lieu sur le motif suivant : « résultat insuffisant au regard de la capacité d'accueil ». Monsieur MULLER rappelle que lors de la réunion avec la DES et le VP Formation, il n'y a pas eu de retour concret sur l'utilisation de tel motif par rapport à d'autres.

Madame HAGUENAU-MOIZARD demande la présence du double diplôme dans ECandidat.

Monsieur KELLER répond qu'il pourra le mettre en place.

Madame PERIN-DUREAU demande si une fiche avec les moyennes de licence et celle de master pourrait être élaborée, et complétée par les étudiants.

Madame le Doyen indique que les deux applications Parcoursup et Ecandidate fonctionnent différemment.

Monsieur MULLER informe de la création de nouveaux parcours :

- Droit et gouvernance des données ? de santé en alternance, co-porté par Mme BERROD et la faculté de pharmacie
- Création d'un parcours Science de la donnée.

Madame le Doyen précise que si d'autres responsables sont intéressés, ce sera possible l'an prochain.

\*Résultat du vote sur les pré-requis et la capacité d'accueil : approuvé à l'unanimité

\*Résultat du vote sur le nombre de candidatures en master : 16 oui – 1 abstention

#### **4. Convention de partenariat avec le Tribunal judiciaire de Colmar**

Monsieur HILT présente la convention de partenariat. Il avait été contacté en novembre 2019 pour la mise en place de ce partenariat. Le Tribunal judiciaire accueillera des stagiaires, étudiants en L3 ; M1 et M2. En contrepartie, il participera à la vie de la faculté (forum des métiers, colloques et conférences). La faculté diffusera les offres de recrutement du Tribunal.

Ce partenariat existe déjà avec le Tribunal judiciaire de Strasbourg sans qu'une convention existe. Le chef de cabinet du tribunal judiciaire de Strasbourg indique que l'on pourra formaliser de la même manière par convention l'accueil des étudiants.

\*Le conseil de faculté s'est prononcé à l'unanimité.

#### **5. Bourses UFA – IDEX**

Madame DUCOULOMBIER présente le principe de l'attribution d'une bourse (300 euros par mois sur 10 mois) pour les étudiants dans le cursus. Elle rappelle les formations offertes, notamment la licence intégrée avec SARREBRUCK et le double diplôme Master FRIBOURG.

\*Le conseil de faculté s'est prononcé à l'unanimité.

#### **6. Divers**

Madame LIGEY informe les membres du conseil que des élections des représentants des usagers au conseil de faculté se dérouleront les 24 et 25 novembre prochain ; une réunion sera organisée dans ce cadre avec les étudiants. Ces élections auront lieu au même moment que les élections générales de l'université. Madame le Doyen remercie les élus étudiants pour leur engagement.

Madame DUCOULOMBIER rappelle que la journée de la mobilité internationale se déroulera à la faculté le 15 octobre prochain.

Elle profite pour informer les membres du conseil que l'accord financier avec l'Angleterre se termine le 31 mai 2022. Ce calendrier pose problème ; la DRI réfléchit à un accord inter-universités.

Elle informe de l'ouverture de deux places pour Syracuse pour le semestre d'automne si les conditions sanitaires le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Doyen,

  
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

